

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION RAVALEMENT DE FACADES

- Dossier à compléter par le demandeur -

Procédure d'instruction de la demande

Pour obtenir l'aide financière allouée par la commune aux opérations de ravalement de façades, vous trouverez ci-dessous les étapes de la procédure d'instruction de la demande de subvention :

1. Après avoir pris connaissance du règlement de l'opération façade, dépôt du dossier complet par voie postale à la mairie.
2. Notification au demandeur de la réception du dossier
3. Sélection des dossiers par le comité de pilotage de l'opération
4. Si votre candidature est retenue, rendez-vous avec l'architecte conseil nommé par la Commune
5. Dépôt du dossier d'autorisation d'urbanisme (avis de l'ABF, déclaration préalable, permis de construire...)
6. Réalisation des travaux par le propriétaire.
7. Contrôle de la bonne exécution des travaux par l'architecte conseil
8. Envoi par le demandeur des factures acquittées à la mairie.
9. Versement de la subvention.

Remarque importante

Les travaux subventionnés devront être achevés dans un délai d'1 an à compter de la notification de la subvention prévisionnelle adressée par la ville. En aucun cas, cette notification ne vaut promesse de subvention.

Votre interlocuteur

Pour le dépôt de votre dossier de demande de subvention et toute demande de renseignement:

- Mairie de Laguiolle
5 place de la Mairie
12210 LAGUIOLE
05.65.51.26.30

Bon à savoir

Pour toute demande d'occupation du domaine public dans le cadre de la réalisation de votre chantier, il sera nécessaire de prendre contact suffisamment en amont avec Mr Benjamin DINTILHAC au 05.65.51.26.30.

1) Pièces jointes au présent dossier à renseigner

→ Présentation du demandeur.

→ Lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Maire rédigée selon le modèle joint p. 3.
Dans le cas d'une copropriété, cette lettre devra être cosignée par chaque copropriétaire.

→ Récapitulatif des devis d'entreprises.

Présentation du demandeur

Références personnelles du (ou des) demandeur(s), propriétaire(s) et copropriétaires de l'immeuble :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

N° Téléphone :

Courriel :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

N° Téléphone :

Courriel :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

N° Téléphone :

Courriel :

Coordonnées de l'immeuble

Adresse :

Références cadastrales :

Lettre de demande de subvention

Date

Nom, Prénom
Adresse

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mon dossier de demande de subvention au titre de l'opération façade.

Les travaux envisagés concernent l'immeuble (*précisez l'adresse et les références cadastrales*) et s'élèvent à un montant total de (*montant*) € TTC.

Je m'engage à faire réaliser les travaux conformément au projet défini et approuvé, des prescriptions édictées et des conseils donnés.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Signature

2) Pièces à transmettre

→ Copie du titre de propriété de l'immeuble

- Pour les **propriétaires uniques**
 - l'attestation de propriété (attestation notariée ou avis de taxe foncière).
- Pour les **immeubles en indivision**
 - l'attestation de propriété (attestation notariée ou avis de taxe foncière).
 - l'attestation des indivisaires autorisant l'un d'entre eux à percevoir la subvention.
- Pour les **copropriétés**
 - le procès-verbal ou la délibération de l'assemblée générale des copropriétaires autorisant les travaux, ou à défaut, l'attestation de chaque copropriétaire autorisant le syndic à percevoir la subvention.
 - le n° SIRET (14 caractères).
- Pour les **personnes morales possédant l'immeuble en totalité et ayant pour objet social la gestion immobilière**
 - l'attestation de propriété (attestation notariée ou avis de taxe foncière).
 - les statuts de la société.
 - un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés récent.
 - la liste des noms et adresses des associés.
 - pour les personnes morales, autres que les Sociétés Civiles, un certificat sur l'honneur, du représentant légal, certifiant que tous les associés sont des personnes physiques.

→ Une photographie récente de la façade et une photographie d'ensemble, en couleur et de qualité

→ Copie des devis détaillés

→ Relevé d'identité Bancaire (dans le cas d'une copropriété, n° SIRET et RIB)

→ Une attestation sur l'honneur du caractère salubre et décent du bien